

CONTRIBUTIONS DES FAMILLES/ FAMILY CONTRIBUTIONS


- La contribution des familles est la participation financière qui est demandée aux parents d'élèves pour couvrir les dépenses non prises en charge par les subventions de fonctionnement des organismes publics.
- Les familles qui ne souhaitent pas bénéficier de l'assurance souscrite par l'école (scolaire + extrascolaire + rapatriement) doivent obligatoirement renvoyer à l'économat, avant le 8 octobre 2021 une attestation privée d'assurance scolaire et extrascolaire.

The family contribution is the financial contribution that parents are asked to pay for expenses not covered by the subsidies of the public authorities.

It is mandatory for families who do not wish to undertake the school's liability insurance (schooling+ extra-curricular activities + repatriation) to return their own private proof of insurance with identical coverage before 8th october 2021.

CONTRIBUTIONS	Maternelles Kindergarten	Primaire Primary	Collège Middle school	Lycée High school
Scolarité mensuelle (sur 10 mois)	95 €	87 €	104 €	114 €
1 ^{er} trimestre (sept. à déc.)	380 €	348 €	416 €	456 €
2 ^e trimestre (janvier à mars)	285 €	261 €	312 €	342 €
3 ^e trimestre (avril à juin)	285 €	261 €	312 €	342 €

CONTRIBUTIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LES SECTIONS ANGLOPHONES/ OPTIONAL ENGLISH

	Maternelle MS/K4 <i>Option Grade Native language</i>	Maternelle GS/K5 <i>Option Grade Native language</i>	Primaire <i>Cursus Level</i>	Primaire <i>Option Advanced</i>	Primaire <i>Option Grade Native language</i>	Collège <i>Option Inter. du Baccalauréat</i>	Lycée <i>Option inter. du baccalauréat</i>
Scolarité mensuelle (sur 10 mois)	18 €	56 €	18 €	56 €	75 €	27 €	27 €
1 ^{er} trimestre (sept. à déc.)	72 €	224 €	72 €	224 €	300 €	108 €	108 €
2 ^e trimestre (janvier à mars)	54 €	168 €	54 €	168 €	225 €	81 €	81 €
3 ^e trimestre (avril à juin)	54 €	168 €	54 €	168 €	225 €	81 €	81 €

FLE (Français langue étrangère) / (French as a foreign language)

Tarif unique pour les cours de Français Langue Étrangère : **61 €**/mois sur 10 mois.

A flat rate for the French as a Foreign Language course: **61 € / month** over 10 months.

LANGUES RARES (LVB et C) EN COLLÈGE ET LYCÉE / LESS COMMONLY TAUGHT LANGUAGES IN MIDDLE AND HIGH SCHOOL

Une participation financière aux frais de 28 € par mois, soit 280 € par an sera demandée aux familles pour financer l'intervention du professeur privé ou le recours au CNED (obligatoire en lycée à partir de la classe de 1^{ère} si la langue est enseignée par le CNED). Merci de contacter Léa FRANCON au 04 73 98 09 70.

Families will be asked for a financial contribution of 28 € per month, i.e. 280 € per year, to pay for a private teacher or the use of the CNED (National Distance Learning Centre) which is compulsory in High School from the 11th Grade (1^{ère}) onwards if the language is taught by the CNED. Please contact Léa FRANCON at 04 73 98 09 70

GARDERIE EN MATERNELLE & PRIMAIRE / Before and After School Care Kindergarten and Primary

Les forfaits (fixed fees) sont :

-Le matin de 07h30 à 08h00 - **1,90 € Morning from 7.30 am to 8.00 am – 1,90 €**

-Le soir de 17h00 à 18h15 - **3,80 € Evening from 17.00 pm to 18.15 pm – 3,80€**

-Le mercredi matin de 10h30 à 12h00 - **3.80€** (Uniquement *classes de langues*)

Wednesday morning from 10.00 am to midday - 3.80€ (Only language courses)

ÉTUDE EN COLLÈGE & LYCÉE / STUDY PERIOD IN MIDDLE & HIGH SCHOOL

Lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 17 h à 18 h : un ticket d'accès « journalier » (2 €) est à acheter à la Vie scolaire (carnet de 10 tickets = 16 €).

Monday, Tuesday, Thursday and Friday, from 5 pm to 6 pm: a "daily" pass (2 €) can be bought from the school administration office, the Vie Scolaire (book of 10 tickets = 16€).

FRAIS DIVERS / MISCELLANEOUS COSTS

Une participation financière vous sera demandée ponctuellement pour des activités complémentaires ou facultatives : Activités exceptionnelles (sorties pédagogiques, spectacles) ; Activités religieuses : parcours de catéchèse, préparation aux Sacrements (livrets, retraites) ; Photos de classes ; Manuels spécifiques (anglais) ; Dégradations éventuelles.

A financial contribution will be requested from time to time for complementary or optional activities: Exceptional activities (educational outings, shows); Religious activities: catholic catechism course, preparation for the catholic Sacraments (booklets, retreats); Class photos; Specific manuals (English); compensation for deterioration.

FRAIS DE RESTAURATION / CATERING EXPENSES

Les frais de restauration couvrent le montant du repas, les frais de surveillance et d'animation. Pour les familles dont les enfants déjeunent à l'école, nous vous proposons 2 possibilités :

- Acheter des crédits-repas (école, Vie scolaire, économat, Ecole directe) au fur et à mesure de vos besoins, **au plus tard le matin où votre enfant déjeune.**
- Inscrire votre (vos) enfant(s) comme **demi-pensionnaire(s) sur 4 jours** : il(s) déjeune(nt) **lundi, mardi, jeudi et vendredi - si mercredi : achat d'un ticket au prix d'un repas occasionnel.**

Le montant de la demi-pension sera porté sur les factures trimestrielles de chaque enfant ; le paiement se fera selon les modalités de règlement des factures. En cas d'absence durant le trimestre, voir au cas par cas.

Catering costs cover the amount of the meal, the costs of supervision and organization. For families whose children have lunch at school, we offer 2 possibilities:

- **Purchase meal credits** (school or *Vie scolaire* (middle and high school), accounts department or via Ecole directe) as and when you need them, at the latest in the morning when your child has lunch.
- **Register your child (ren) as a day-student (s) over 4 days:** lunches on Monday, Tuesday, Thursday and Friday - **if Wednesday:** purchase a ticket at the price of one occasional meal.

The cost of school meals will be paid on the trimester bills of each child; the payment will be made according to the billing methods. If absent during the quarter, see case by case.

	Classes Maternelles & Primaire Kindergarten and primary school	Collège & Lycée Middle & high school
REPAS OCCASIONNELS / occasional meal	6,25 €	6,70 €
DEMI-PENSION (4 repas hebdomadaires) / Day-Student		
1 ^e trimestre (septembre à décembre)	318,92 €	330,20 €
2 ^e trimestre (janvier à mars)	239,19 €	247,65 €
3 ^e trimestre (avril à juin) *	239,19 €	247,65 €

* Le montant du troisième trimestre sera ajusté en fonction de la date de fin des cours.

* The amount of the third term will be adjusted according depending on the school end date.

COTISATIONS APEL / APEL CONTRIBUTIONS (Parent Association)

L'Association des Parents d'Élèves (APEL) a le rôle fondamental de représenter les familles ; elle participe activement à la vie de l'établissement ; sa cotisation (**25 € par famille et par an**) est en partie reversée à l'UDAPEL / UNAPEL. Elle inclut l'abonnement à la revue *Famille et Éducation*.

The Parent Association (APEL) has the fundamental role of representing families; it actively participates in the life of the establishment; its contribution (**25 € per family and per year**) is partly donated to UDAPEL / UNAPEL. It includes the subscription to the magazine *Famille et Éducation* (in French).

FRAIS DE DOSSIER DES NOUVEAUX ELEVES / ADMINISTRATION FEES OF NEW STUDENTS

Les frais de dossier des nouveaux élèves sont de **25 € par enfant ou par famille**, si demande d'inscription pour plusieurs enfants.

The administration fees of new students are **25 € per child or family**, if registration is requested for several children.

FACTURATION / BILLING Année scolaire / School year 2021-2022

La facturation est établie par trimestre / Billing is established by trimester:

1^e trimestre / **first term** = septembre 2021 à décembre 2021 - 2^e trimestre / **Second term** = janvier 2022 à mars 2022

3^e trimestre / **Third term** = avril 2022 à juin 2022

Tout changement de régime (un seul changement par année scolaire) ne peut se faire qu'en début de chaque trimestre, sur demande écrite datée de la famille (courriel *école directe*) et avec l'accord du chef d'établissement.

Any change impacting billing (one allowed per school year) can only be made at the beginning of each term, upon written request from the family (*école directe e-mail*) and with the agreement of the school head.

RÈGLEMENT DES FACTURES / PAYMENT OF INVOICES

Le règlement des factures peut s'effectuer / Payment of invoices can be made:

- soit par **chèque** à l'ordre de : OGEC Massillon, à réception de la facture ;
- soit en **espèces**, à réception de la facture ;
- soit par **prélèvements automatiques mensuels** sur votre compte bancaire (fin de mois, terme échu)
- Soit par **virement** sur le compte de MASSILLON
- Soit par **CB sur École directe**
- **by check** payable to: OGEC Massillon, upon receipt of the invoice;
- **in cash**, upon receipt of the invoice;
- or by **monthly direct debit to your bank account** (end of month, term expired)
- By **transfer** to MASSILLON account
- By **Credit Card** on *Ecole Directe*

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L441-6 du Code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €.

RÉDUCTIONS / DISCOUNTS

Des réductions sont accordées automatiquement sur la contribution des familles nombreuses : **25 %** sur le 3^e enfant scolarisé à Massillon, **50 %** sur le 4^e enfant et **100 %** sur le 5^e enfant (et les suivants).

Des réductions supplémentaires peuvent être accordées en raison des difficultés rencontrées par certaines familles, bénéficiaires des bourses ou non. Celles-ci s'adresseront à l'économat pour obtenir un dossier d'étude de leur situation. La plus grande discrétion est assurée.

Discounts are automatically granted on the contribution of large families: **25%** on the 3rd child enrolled in Massillon, **50%** on the 4th child and **100%** on the 5th child (and the following ones).

Additional reductions may be granted due to financial difficulties encountered by some families, scholarship recipients or otherwise. Please see the accounts department to obtain a financial file review. All requests for aid are handled in strict confidentiality.

www.massillon63.com TEL 04.73.98.09.70

Ecole directe : Mme Carole Denne ou M de Feligonde (accounts department)

Annexe de la convention de scolarisation, sur le traitement des données personnelles des élèves et de leurs responsables légaux.

Les données qui vous sont demandées dans le formulaire d'inscription sont nécessaires aux fins d'inscription de votre enfant auprès de notre établissement.

Le responsable des traitements est Monsieur Guillaume PERICHON, chef d'établissement.

La présente information est fournie en application du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD ») et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (ci-après « Loi Informatique et Libertés »)

Les données à caractère personnel suivantes sont collectées et traitées :

- Nom, prénom, date et lieu de naissance, sexe de l'élève,
- Nom, prénom, profession et coordonnées des parents,
- Données de scolarité (notes, bulletins réguliers, décisions d'orientation, ...)
- Données nécessaires à la gestion comptable (RIB...)
- Données relatives à la gestion de la vie scolaire (retards, absences, sanctions ...)
- Autres données éventuellement collectées (fiches médicales, pièces d'identité...)

Elles font l'objet des traitements principaux nécessaires à :

- La gestion de l'inscription dans l'établissement ;
- La gestion administrative et comptable ;
- La gestion des activités scolaires et extra scolaires (listes de classes, de groupes, ...)
- L'utilisation d'outils de travail informatisés (ENT, intranet, tablettes, ...)
- Le suivi de la scolarité, y compris lié à des scolarisations particulières (PAI, notifications MDPH, PAP ...)
- L'inscription aux examens ;
- La gestion de la restauration et des services annexes.

L'ensemble de ces traitements est nécessaire à l'exécution du contrat de scolarisation de l'élève dans l'établissement.

Ces données sont conservées pendant la durée de la scolarité de l'élève dans l'établissement et durant les 5 années qui suivent la fin de cette scolarité.

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de portabilité de vos données personnelles ainsi que de limitation au traitement de ces données dans les conditions prévues au RGPD en adressant un email ou un courrier au responsable informatique. Vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL.

Les données relatives à la religion et à l'exercice de la pastorale (date baptême, date de sacrement, participation à la catéchèse...) sont en outre collectées avec votre accord. Elles sont susceptibles d'être communiquées à la Paroisse Notre Dame et au Diocèse de Clermont-Ferrand.

Vous disposez du droit de retirer votre consentement à leur collecte et à leur traitement.

Dans le cadre de la scolarisation de votre enfant dans un établissement de l'Enseignement catholique, **vos coordonnées et celles relatives à votre enfant sont également transmises aux organismes suivants de l'Enseignement catholique ou à certaines collectivités territoriales**, et pour les finalités suivantes :

- Au Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique dans le cadre de la gestion interne de l'Enseignement catholique et de la remontée des données qui doit être faite au Ministère de l'Education nationale à des fins de recensement des effectifs.
- A l'Association Gabriel (Gestion Associée des Bases et Réseaux d'Information de l'Enseignement Libre) tenant à jour le référentiel des données de l'enseignement catholique. Via cette base de données, les coordonnées de l'élève sont transmises à l'UGSEL, Fédération sportive éducative de l'enseignement catholique, lorsque l'établissement en est adhérent, à des fins de gestion de la participation de l'élève aux activités qu'elle organise, ainsi qu'aux directions diocésaines et/ou services académiques de l'Enseignement catholique à des fins statistiques et pour la gestion des établissements de leur ressort.
- A l'APEL, association des parents d'élèves de l'enseignement libre, lorsque vous êtes adhérent à cette association

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et celles de votre enfant pour ces finalités ainsi que sur l'exercice de vos droits, vous pouvez consulter le site internet de l'Association Gabriel, à l'adresse https://www.ec-gabriel.fr/cgu/cgu_gabriel.htm ou demander la politique de protection des données de l'Association Gabriel en adressant un email à gabriel@enseignement-catholique.fr. Vous pouvez également consulter la politique de protection des données de l'UGSEL nationale à l'adresse : <https://www.ugsel.org/politique-de-protection-des-donnees> et celle de l'APEL nationale à l'adresse : www.apel.fr/politique-de-traitement-des-donnees.html.

- Au Maire de la commune dans laquelle réside l'élève en application de l'article L131-6 du Code de l'éducation, et le cas échéant, à sa demande, à la collectivité territoriale dont relève l'établissement (commune, département ou région).

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement de vos données personnelles ainsi que de limitation au traitement de ces données dans les conditions et limites prévues par le RGPD :

- En adressant un email à dpd@enseignement-catholique.fr ou un courrier à Délégué à la protection des données de l'Enseignement catholique – Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique – 277 rue Saint Jacques – 75005 PARIS Cedex pour les traitements mis en œuvre par l'Association Gabriel ;
- En vous rapprochant selon les cas de la commune, ou de la collectivité territoriale dont relève l'établissement.

Vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL.